

Commune de VESLUD

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 04 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai, à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Séverine DURIEZ-FREMAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en service : 10

Date de convocation du conseil Municipal : 22/04/2026

Présents : Séverine DURIEZ-FREMAUX, Anthony CHAMAUX, Anthony COURTOIS, Sébastien DUJARDIN, Yannick GOULIN, Sandrine LEFEVRE, Laetitia PARENT, Sophie RAYAUME et Audrey WIART

Procuration : Yoan BOUCHER a donné procuration à Séverine DURIEZ-FREMAUX

Absences excusées : Néant

Secrétaire de séance : Laetitia PARENT

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026

1) Délégation de compétences au Maire

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- a) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- b) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- c) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d) D'attribuer les logements communaux et de signer les baux de location ;
- e) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € par année civile autorisé par le conseil municipal ;
- f) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- g) d'accepter les remboursements éventuels de taxes foncières par le service des Impôts et autres remboursements ou participations financières ;
- h) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, de porter plainte lors de vols, de dégradations aux biens communaux, voirie communale et chemins communaux compris. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

2) Composition des commissions communales

Les commissions communales sont présidées par le Maire ou un adjoint

- **Commission d'action sociale, fêtes et cérémonies :** Séverine DURIEZ-FREMAUX, Sandrine LEFEVRE, Sophie RAYAUME, Audrey WIART, Anthony COURTOIS, Anthony CHAMAUX et Mélanie ROZE
- **Commission des travaux :** Séverine DURIEZ-FREMAUX, Sébastien DUJARDIN, Audrey WIART et Anthony COURTOIS
- **Commissions des Chemins :** Séverine DURIEZ-FREMAUX, Yoan BOUCHER, Sébastien DUJARDIN et Laetitia PARENT
- **Commission de la Communication :** Séverine DURIEZ-FREMAUX, Sandrine LEFEVRE, Sophie RAYAUME et Sébastien DUJARDIN

3) Etablissement de la liste de contribuables pour la CCID, commission communale des impôts directs

A la demande de la Direction des Impôts, le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables. A partir de cette liste, la Direction des impôts établira la commission communale des impôts directs qui sera composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants et présidée par la Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose la liste suivante :

Pour les commissaires titulaires :

Sébastien DUJARDIN, Gérard LOISEAUX, Jean-Claude BETHUNE, Yoan BOUCHER, Françoise CHARLES, Gérard DELAVAL, Christophe LEFEVRE, Philippe DHENIN, Dominique VILLAIN, Cyril WIART, Christian MASSON, Jean-Pierre HARANT,

Pour les commissaires suppléants :

Mickaël PARENT, Jérémy ANDRE, Philippe DROUX, Jean-Michel MENET, Mélanie ROZE, Yannick GOULIN, André WATHIER, Charles NOTTELET, Sandrine LEFEVRE, Jérôme ARNAUT, Anthony CHAMAUX, Romain BRIQUET

4) Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Sophie RAYAUME, correspondant défense. Il a pour mission d'être le contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune.

5) Désignation du délégué et de son suppléant AGEDI prestataire informatique, syndicat mixte, pour la fourniture des logiciels de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Sébastien DUJARDIN comme délégué titulaire AGEDI et Laetitia PARENT, comme déléguée suppléante AGEDI.

6) Questions et informations diverses

Entretien des chemins communaux prévu courant mai 2026

Fête des mères : le samedi 30 mai 2026 à 18h00 à la salle des fêtes

Fête des Voisins : le vendredi 5 juin 2026 à 18h30 à la salle des fêtes

Brocante de Veslud organisée par le comité des fêtes : le dimanche 21 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10

**Le Secrétaire,
Laetitia PARENT**



**Le Maire,
Séverine DURIEZ-FREMAUX**

